

**COMPTE RENDU :**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du Mardi 9 novembre 2010 au Val Fleuri à Langeac

Présents : Mmes Marie-Thérèse ROUBAUD, Chantal FARIGOULE GUEY, Catherine JAMMES, Maguy BOUCHE, Annie PLANTIN, Mathilde PIGEON ; Mrs Franck NOEL-BARON, Jean-Paul PASCAL, Joseph VISSAC, Jean-Pierre KREMBSER, Joseph TORRENT, Franck MASSEBOEUF, Denis FOURY, Jean-Marc CHASSEFEYRE, Alain CUSSAC, Roger GAUTHIER, Noël JOUVE, Serge ROCHER, Louis BARTHELEMY, Robert CHAUSSE, Gilles RUAT, Guy BRUSTEL et Hervé HUGON

Représentée : Mme Aline MICHEL par Mr Pierre BENOIST

Excusés : Mme Christiane LONJON ; Mrs Didier MARTIN, Gérard MATHON et Roger PORTAL

Absents : Mrs Bernard VISSAC, Stéphane VISSAC, Jean-Hervé AMBLARD, Fabrice BRUNET, Jean-Michel DURAND et Marc VAN DER WINDT

Assistés également : Mlle Caroline SCHELL ; Mrs Pierre-Olivier MALARTRE et Eric AUBERT



Rappel de l'ordre du jour suivant :

1- Validation des précédents CR

**Finances, programmation et travaux**

- 2- Attribution des marchés de travaux pour la construction de la Halle des sports (1<sup>ère</sup> tranche)
- 3- Attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage

**Développement économique, agriculture et tourisme**

- 4- Présentation du rapport d'activités du SECCOM

**Environnement, cadre de vie, solidarités et actions sociales**

- 5- Engagement d'un projet de coopération avec le GAL Tranvert (Belgique) portant sur la valorisation des circuits courts en restauration collective
- 6- Création d'un groupement de commande avec Auzon Communauté pour la numérisation du cadastre et demande de financement Leader
- 7- Validation du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage

**Affaires scolaires, enfance/jeunesse, culture et sport**

- 8- Désignation d'un nouveau responsable à la commission des affaires scolaires, enfance/jeunesse, culture et sport
- 9- Création d'un Conseil communautaire des jeunes

## Administration

- 10- Changement de délégués communautaires au SMAT du Haut- Allier
- 11- Adoption des modalités d'application de la journée de solidarité
- 12- Avenant à la convention de mise en disposition des agents techniques auprès des communes
- 13- Demande de retrait de Communes au SICTOM Issoire/Brioude
- 14- Convention entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale 43 et la Communauté de Communes pour l'établissement des dossiers CNRACL et la reprise d'antériorité

## 15- Questions diverses

La secrétaire de séance est Madame Chantal FARIGOULE.

Le Président donne lecture au Conseil du PV du bureau Communautaire du 4 octobre 2010.

Le Président indique que le prochain conseil est fixé au 16 décembre 2010 et qu'à cette occasion il a invité le Président du SMAT à venir faire une présentation du projet de PNR sur le Haut Allier.



## 1 - VALIDATION DU PRECEDENT CR

Le PV est validé à l'unanimité des présents.

## 2 - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA HALLE DES SPORTS (1<sup>ERE</sup> TRANCHE)

Le Président présente les résultats de la consultation des entreprises pour les travaux de la 1<sup>ère</sup> phase de construction de la Halle des Sports.

- Lot 1 : Terrassement – VRD : Estimation 115 000 € H.T.
  - EUROVIA : 106 565.28 € H.T. - Option 8 232.84 € H.T.
  - CHEVALIER : 105 708.38 € H.T. - Option 9 020 € H.T.
  - COLAS / SETPS : 125 151 € H.T. - Option 8 624 € H.T.
  - SCREG : 140 355.47 € H.T. - Option 7 370 € H.T.
  - CHAMBON : 167 163 € H.T. - Option 8 580 € H.T.

Au vu du classement de la Commission des marchés c'est l'entreprise EUROVIA qui est classée en n°1.

- Lot 2 : Fondations spéciales : Estimation 130 000 € H.T.
  - FRANKI FONDATION : Variante 1 : 60 280 € H.T.
  - SOLETANCHE Bachy : Variante 1 : 65 000 € H.T.
  - FORATECH : Variante 1 : 70 006 € H.T.
  - FORATECH : Base : 118 180 € H.T.
  - ELTS : Base : 116 750 € H.T.
  - FRANKI FONDATION : Base : 130 050 € H.T.
  - MERLE : Variante 3 : 133 042 € H.T.
  - SGC Travaux Spéciaux : Variante 2 : 124 050 € H.T.
  - SOLETANCHE Bachy : Base : 145 200 € H.T.
  - MERLE : Base : 178 127.62 € H.T.
  - SGC Travaux Spéciaux : Base : 180 010 € H.T.

Au vu du classement de la Commission des marchés c'est l'entreprise FRANKI FONDATION qui est classée en n°1 pour sa solution Variante 1.

Lé Conseil suit les propositions de classement de la Commission des marchés et à l'unanimité décide de retenir l'entreprise EUROVIA pour le lot 1 et l'entreprise FRANKI FONDATION pour le lot 2.

#### Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre de construction de la Halle des Sports

Ce point d'ordre du jour est rajouté au débat du Conseil qui à l'unanimité valide sa présentation.

Le Président explique qu'il s'agit de réajuster la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui travaille sur le dossier de la halle des Sports. Le montant initial de rémunération fixé à 157 590 € H.T. correspondait aux taux de rémunération initial de 10,20 % appliqué au coût d'objectif fixé à 1 545 000 € H.T. pour la construction de la halle des Sports suite à l'étude ARCHIGRAM de septembre 2005.

Le Président explique que le montant des travaux à évoluer à la hausse du fait de la Communauté pour passer à 2 527 800 € H.T. (cf. délibération APD du 9 juillet 2010).

Monsieur Franck MASSEBOEUF prend la parole et demande des justifications supplémentaires sur l'augmentation des travaux et de la rémunération de l'architecte. Il trouve que les documents fournis sont insuffisants pour expliquer les nouveaux coûts.

Des précisions complémentaires sont apportées pour expliquer le passage de l'enveloppe de travaux de 1.5 M€ à 2.5 M€ :

- Augmentation des surfaces du projet de 350 m<sup>2</sup> + tribunes à 256 places au lieu de 200 soit environ 450 000 €
- Fondations spéciales estimées à 130 000 €
- Révision des prix environ 3 % l'an = 250 000 €
- Bâtiment HQE estimation + 100 000 €

Messieurs Jean-Paul PASCAL et Robert CHAUSSE estiment qu'une demande de rabais sur les honoraires peut être sollicitée auprès de l'architecte.

Le Président propose aux membres du Conseil d'ajourner cette délibération et de la représenter au prochain Conseil après avoir sollicité un rabais commercial auprès de la maîtrise d'œuvre.

### 3 - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le Président présente les résultats de la consultation des entreprises suite à l'appel d'offres lancé.

- Lot 1 : Terrassement – VRD : Estimation 114 151.60 € H.T.

- EUROVIA : 100 753.91 € H.T.
- CHEVALIER : 104 601.92 € H.T.
- SCREG : 114 929.13 € H.T.
- COLAS : 132 953.60 € H.T.
- SDRTP : 139 633.98€ H.T.
- CHAMBON : 122 671.50 € H.T.

- Lot 2 : Maçonnerie : Estimation 60 000 € H.T.

- THEROND : 65 979.06 € H.T.
- BATIR : 81 804.84 € H.T.
- MARTINS : Hors délai

- Lot 3 : Charpente - Couverture : Estimation 28 400 € H.T.
  - COURTINAT : 23 417.50 € H.T.
  - BOULARAND : 35 041.12 € H.T.
  - CAILLAUD-BOURLEYRE : 47 168.38 € H.T.
  
- Lot 4 : Menuiseries extérieures, serrurerie : Estimation 13 000 € H.T.
  - BOULARAND : 11 069.23 € H.T.
  - CHABRAND : 13 500 € H.T.
  - AUVERGNE PRO : 16 434.08 € H.T.
  - METALLERIE ARZON : Hors délai
  
- Lot 5 : Plâtrerie - Peinture :
  - Idée Travaux : 12 359.35 € H.T.
  - Charles et Vigouroux : 12 614.30 € H.T.
  - JC TIXIER : 14 011.98 € H.T.
  - BATI DECO : 15 096.36 € H.T.
  - AUVERGNE PRO : 18 110 € H.T.
  - MPP : Hors délai
  
- Lot 6 : Carrelage : Estimation 6 000 € H.T.
  - Idée Travaux : 7 185.50 € H.T.
  - ASTRUC : 7 299.80 € H.T.
  - MOREIRA LOPES : 7 622 € H.T.
  - CLTM : 15 003.41 € H.T.
  
- Lot 7 : Plomberie - Sanitaire : Estimation 27 000 € H.T.
  - GIGNAC : 27 093.16 € H.T.
  - GBM Energie : 29 746.78 € H.T.
  - Chrono Travaux : 26 439.90 € H.T.
  - GARREL : 27 993.04 € H.T.
  
- Lot 8 : Electricité :
  - CHOPY : 40 228.80 € H.T.
  - DA COSTA : 39 497.04 € H.T.
  - COURTEIX : 43 196.24 € H.T.
  
- Lot 9 : Télégestion : Estimation : 18 000 € H.T.
  - ATYS Concept : 18 500 € H.T.
  - NBNS : non conforme

Il propose de suivre le classement effectué par la commission des marchés et de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 : EUROVIA
- Lot 2 : THEROND
- Lot 3 : COURTINAT
- Lot 4 : BOULARAND
- Lot 5 : nouvelle négociation
- Lot 6 : IDEE TRAVAUX
- Lot 7 : GIGNAC
- Lot 8 : Infructueux, à reconsulter
- Lot 9 : TYS Concept

Le Conseil valide ce choix à l'unanimité des présents.

#### 4 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE SECCOM

Le Président du SECCOM présente à l'assemblée le rapport annuel d'activités du syndicat au cours de l'exercice 2009 :

- *Auberge de Connangles* : travaux terminés à ce jour - recherche de gestionnaire. 2 à 3 contacts sont en cours d'analyse.
- *Restaurant multiples services à Chamborne* : opération lancée.
- *Unité de carbonisation* : vendue à des investisseurs belges pour 380 000 € en contrat crédit bail immobilier sur 12 ans. Pas de garantie d'assurance contractée. L'entreprise a demandé une aire de stockage de 5000 m<sup>2</sup> pour développer ses activités
- *Atelier relais à Lavoûte-Chilhac* : création de 2 ateliers : un pour une entreprise électrique, l'autre pour la Communauté de Communes de Lavoûte-Chilhac.
- Engagement d'une étude pour la création d'une zone d'activités intercommunautaire le long de la RN 102 au carrefour de Chavaniac-Lafayette.

M Robert CHAUSSE intervient pour faire le parallèle entre la cotisation de la Communauté de Communes du Langeadois au SECCOM (32 500 € en 2009 et 58 000 en 2010) et le produit de la TP reversé (1 806.57 € en 2009). Il souligne également que si les opérations engagées par le SECCOM ne fonctionnent pas c'est la Communauté qui remboursera pour partie (62 %).

Mme Marie-Thérèse ROUBAUD soutient que l'on doit prendre des risques sinon on ne fera rien.

#### 5 - ENGAGEMENT D'UN PROJET DE COOPERATION AVEC LE GAL TRANVERT (BELGIQUE) PORTANT SUR LA VALORISATION DES CIRCUITS COURTS EN RESTAURATION COLLECTIVE

Le Président présente le projet de coopération avec le GAL Transvert en Belgique et le GAL du Haut Allier sur la thématique de la valorisation des circuits courts en restauration collective.

Une délégation du GAL du Haut Allier, composée de 9 personnes, se rendra en Belgique les 7, 8 et 9 décembre prochains. Un accompagnement financier au titre du programme Leader est sollicité pour 55 % sur un budget de 4 260 €, les 45 % restants sont financés par l'Etat.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

#### 6 - CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC AUZON COMMUNAUTE POUR LA NUMERISATION DU CADASTRE ET DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER

La délibération est présentée par Mme Maguy BOUCHE. Elle souligne que les Communes sont actuellement équipées d'un cadastre informatisé depuis 2006 qu'elles souhaitent voir évoluer vers un cadastre numérisé. Pour aboutir sur ce projet, la Communauté s'associe à Auzon Communauté grâce à un groupement de commande.

Une consultation sera lancée pour connaître les prix de cette numérisation. Une demande de financement est sollicitée auprès du programme Leader représentant 55 % de la dépense. La participation individuelle des Communes reste à définir.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

## 7 - VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GESN DU VOYAGE

Mme Maguy BOUCHE présente le projet de règlement intérieur de l'aire des gens du voyage. Elle rappelle que le règlement a été validé par le comité de pilotage de l'aire qui regroupe de multiples partenaires. Ce règlement précise les conditions d'accès à l'aire de stationnement (horaires, formalités, caution, redevance et prépaiement), la durée du séjour (principe général, prolongation, fermeture), les obligations des occupants (vie en société, respect des équipements, accès aux fluides), les obligations de la collectivité et les sanctions.

M. Franck MASSEBOEUF demande sur quelle base est déterminé le prix des consommations et quel est le prix de la journée.

Le président lui répond que le prix des consommations sera facturé au coût réel grâce à un prépaiement et que le prix de journée est fixé à 1.5 € par place.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

## 8 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU RESPONSABLE A LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE/JEUNESSE, CULTURE ET SPORT.

Le Président remercie M. Gilles RUAT pour tout le travail qu'il a effectué au sein de la Commission des Affaires Scolaires, Enfance/Jeunesse, Culture et Sport en qualité de responsable.

La candidature de Mme Annie PLANTIN, proposée par la Commission, est adoptée à l'unanimité des présents.

## 9 - CREATION D'UN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES JEUNES

M. Denis FOURY présente le projet de création du Conseil Communautaire des jeunes Langeadois. Il explique qu'il sera composé de 11 élèves élus par leurs pairs. Le Conseil sera reconnu comme une instance de travail, d'échange d'idées et de réflexion sur le montage de projets.

Des rencontres sont prévues dans les 2 collèges pour expliquer la démarche.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

## 10 - CHANGEMENT DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SMAT DU HAUT-ALLIER

Mme Marie-Thérèse ROUBAUD présente la délibération qui, sur décision de la Commune de Chanteuges, propose de désigner M. Franck NOEL-BARON comme délégué titulaire au SMAT et M. Philippe DEMEOCQ comme délégué suppléant.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

## 11 - ADOPTION DES MODALITES D'APPLICATION DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE

Eric AUBERT présente la délibération qui prévoit d'appliquer de nouvelles modalités à la journée de solidarité.

Il explique que jusqu'à ce jour, seuls les agents à 39h hebdomadaires bénéficiant de journée de RTT étaient impactés par cette journée. Désormais tous les agents, y

compris ceux à 35h, seront impactés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 en fonction de la quotité de travail.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

12 - AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS TECHNIQUES AUPRES DES COMMUNES

Mme Maguy BOUCHE expose aux membres du Conseil l'avenant qui prévoit d'augmenter le temps de travail de M. ALDON à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. L'agent passe de 80 % à 100 %. Cette augmentation de temps de travail répond à une demande des communes utilisatrices du service.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

13 - DEMANDE DE RETRAIT DE COMMUNES AU SICTOM ISSOIRE/BRIOUDE

La délibération présentée par le Président est adoptée à l'unanimité des présents.

14 - CONVENTION ENTRE LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 43 ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL ET LA REPRISE D'ANTERIORITE.

Le Président souligne qu'il s'agit de maintenir le service proposé par le CDG43 pour l'assistance aux dossiers CNRACL et reprise d'antériorité pour une nouvelle période de 3 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

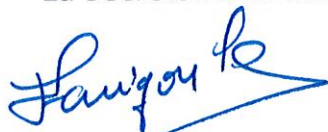
15 - QUESTIONS DIVERSES

Aucune

- ‡ La prochaine séance du Conseil Communautaire est fixée au 16 décembre 2010 à 19h30 à Chanteuges.
- ‡ La séance est levée à 23h05.

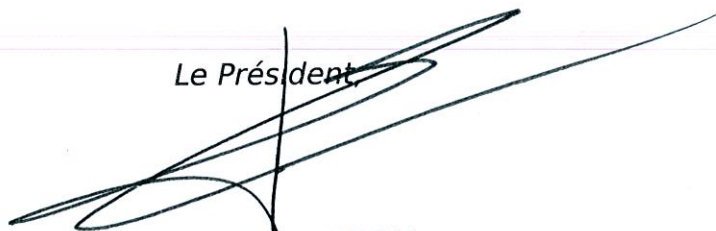
Fait à Langeac,  
Le 25 novembre 2010

La secrétaire de séance,



Chantal FARIGOULE

Le Président



Franck NOËL-BARON

DIFFUSION : A tous les délégués communautaires, les agents, site Internet et panneau d'affichage de la C.C.L.

